

Groupe Conflans Energie Populaire

Intervention de Jean-Pierre Lacombe

CM du 23 mai 2016

Approbation des procès-verbaux :

Je refuse d'approuver les procès-verbaux des séances du 21 mars et du 11 avril que vous nous soumettez ce jour 23 mai.

Lors de la séance du 11 avril j'ai eu l'occasion, dans une déclaration, d'indiquer les modifications que je souhaitais apporter au PV du 21 mars. Vous avez décidé de reporter cela à la présente séance. Or, non seulement je ne remarque pas les modifications demandées au PV du 21 mars mais mon intervention ne figure pas au PV du 11 avril.

Dont acte. Je ne suis d'ailleurs pas étonné puisque vous aviez d'ores et déjà annoncé en cours de séance du 11 avril que mes demandes ne seraient pas prises en considération.

Donc, Monsieur le Maire, cela confirme bien que vous pratiquez la censure.

D'une façon générale, nous sommes critiques, comme nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire, sur la façon dont sont rédigés les procès-verbaux. Sur ce plan, nous ne mettons absolument pas en cause les services, mais les méthodes que vous mettez en œuvre. Vos PV sont faits à la fois de synthèses d'intervention et de verbatim.

Pour le verbatim nous vous communiquons par écrit la plupart de nos interventions que vous reprenez, donc pas de problème. En revanche, pour les synthèses des échanges et pour ce qui vous concerne ou les membres de la majorité, tout est habilement relu, corrigé et reconfigurer pour vous donner en quelque sorte le « beau rôle » et le « dernier mot ». Nous ne sommes pas dupes et encore une fois nous n'incriminons aucunement le travail des agents. Il est en revanche évident que la tonalité finale est donnée par vous-même, votre directeur de cabinet et votre directrice générale des services... d'où les délais nécessairement longs dus aux relectures successives.

Les débats sont enregistrés et il serait plus simple de les retranscrire purement et simplement. Cela rendrait compte de façon plus exacte de la tonalité et permettrait de mieux appréhender les interventions et dans des délais plus courts. Vous êtes réticent à cela. Vous nous avez même refusé la communication de la copie audio de la séance du 11 avril avant approbation du PV au motif qu'il s'agirait d'un « document administratif » alors qu'il s'agit d'un document public enregistré en public qui ne souffre aucune modification. Cette rétention d'un document public dont vous êtes le seul dépositaire peut -vous en conviendrez- renforcer le risque et la suspicion de censure.

Un autre système serait plus satisfaisant encore et nous vous l'avons suggéré précédemment. Ce serait de filmer les séances et de les publier *in extenso* sur le site de la mairie. Vous l'avez refusé.

Je finirais en disant que nous attachons une grande importance à ce que les procès-verbaux des séances soient le plus exactement fidèles à la réalité et à la tenue des débats tant sur le fond que sur la forme. Il y a des progrès à faire.

Nous vous demandons enfin, Monsieur le Maire, de tenir vos élus qui, pour certains, ne respectent pas l'opposition. Nous sommes, pour notre part, fréquemment interrompus au cours de nos interventions et témoins de signes d'agacement et d'ironie qui confinent à la provocation. Nous avons eu à déplorer des propos particulièrement déplacés et même injurieux. Je n'insiste pas mais vous êtes au courant. Cela est inacceptable. Nous vous demandons d'y mettre fin.

Vous nous avez enjoins dans une précédente séance « de prendre de la hauteur » (sic). Nous vous demandons, à vous et à votre équipe, « d'ETRE à la hauteur » et -j'ajoute- transparents par respect des citoyens qui nous voient et nous écoutent.